

L'ADEME : la boîte à outils du Plan Climat



L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sera un des principaux acteurs de la mise en œuvre du Plan climat 2004, rendu public le 22 juillet par le ministre de l'Écologie et du développement durable, Serge Lepeltier.

En effet, l'ADEME - directement concernée dans le cadre de ses missions par la plupart des domaines qui sont traités dans le Plan Climat - sera fortement impliquée dans l'application de ses mesures. Celui-ci doit permettre à la France d'apporter sa contribution à la lutte contre le dérèglement climatique en stabilisant à l'horizon 2010, dans le respect des engagements du protocole de Kyoto, les émissions de gaz à effet de serre à leur niveau de 1990.

L'ADEME est chargée de contribuer à la mise en œuvre de la politique nationale de maîtrise de l'énergie : toutes les actions qu'elle conduit dans le domaine de l'efficacité énergétique, de la promotion des énergies renouvelables ont un impact positif sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et traduisent en actions concrètes les engagements évoqués. Cette politique répond en outre à la nécessité d'une diversification des ressources énergétiques du pays qui contribuent notamment à garantir nos approvisionnements énergétiques.

Dans ce cadre, l'ADEME a été chargée de lancer en mai 2004 une campagne nationale de mobilisation sur les économies d'énergie et le changement climatique, autour du slogan " Economies d'énergie, faisons vite, ça chauffe ". Cette campagne, qui est une des mesures du Plan Climat, est prévue sur trois ans au moins. Elle vise à promouvoir les comportements " citoyens " dans la vie quotidienne et à mobiliser de nombreux partenaires publics et privés pour qu'ils s'engagent à mettre en œuvre des actions concrètes en faveur de la maîtrise de l'énergie.

Plusieurs actions phares du Plan Climat vont impliquer directement l'ADEME :

. Mieux ciblé, le crédit d'impôt passe de 15 % à 25 % pour les matériels performants en matière d'économies d'énergie et à 40% pour les énergies renouvelables. Ce sera en particulier le cas des chauffe-eau solaires. Cette mesure va donner un nouvel élan à ces équipements que l'ADEME a fortement soutenus ces dernières années dans le cadre du " Plan soleil ". Ce plan, lancé il y a quatre ans, associe la sensibilisation du public à un effort de formation et de qualification des réseaux d'installateurs. Il sera poursuivi avec les nouveaux atouts que lui confère ce dispositif fiscal

très incitatif.

. L'extension de l'Etiquette Energie aux climatiseurs, aux véhicules, aux matériels isolants et même aux logements et aux bureaux va permettre de s'attaquer à des secteurs très émetteurs en gaz à effet de serre mais qui n'étaient pas concernés par l'Etiquette énergie jusqu'à maintenant. L'ADEME avait été pionnière en la matière dès 1987 avec les étiquettes appliquées aux appareils électroménagers.

L'étiquette énergie pour les voitures sera délivrée sur la base de ses calculs de consommation de carburant et d'émission de CO₂, qui seront également utilisés pour le dispositif " bonus malus ".

. Les biocarburants : l'ADEME favorise la recherche sur les biocarburants à travers le groupement d'intérêt scientifique AGRICE (Agriculture pour la chimie et l'énergie). Elle contribue au développement de produits issus de la biomasse comme le biogaz, le bois-énergie ou encore le bois-construction, qui ont un impact bénéfique dans la lutte contre le changement climatique.

. Le Plan " confort d'été " : il s'agit de favoriser une utilisation rationnelle de la climatisation des bâtiments comme des véhicules. L'ADEME vient de publier un guide sur le confort d'été et un autre, sur la climatisation automobile. Elle lancera prochainement une campagne de tests des climatiseurs.

. L'ADEME soutient l'effort de recherche en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre, qu'il s'agisse du bâtiment (PREBAT, fondation bâtiment énergie, Bâtiment 2010) , des transports (PREDIT, Plan Véhicules propres), dans le domaine des énergies renouvelables ou de l'efficacité énergétique (photovoltaïque, pile à combustible ...).

L'ADEME intervient d'ores et déjà dans bien d'autres domaines cités dans le Plan Climat que ce soit

pour le développement d'outils et de méthodologies : bilan carbone, produits bancaires verts, programme Etat exemplaire, par le soutien à des opérations de démonstration concernant l'efficacité énergétique dans l'industrie, les pratiques agricoles ou encore les bonnes pratiques des collectivités territoriales...

Par cet ensemble d'actions, l'ADEME contribuera à permettre d'atteindre les objectifs du Plan Climat qui vise une réduction de 72 MteCO₂ les émissions françaises de gaz à effet de serre à l'horizon 2010 si toutes les mesures proposées sont mises en œuvre, alors que le strict respect des engagements de la France dans le cadre du protocole de Kyoto nécessite une réduction des émissions de 54 MteCO₂

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME), établissement public, participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public et les aide à financer des projets dans cinq domaines (les déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit) et à progresser dans leurs démarches de développement durable.

Contacts :

- Relations Presse ADEME :
H&B Communication
[Nadege Chapelin](#)
tél. : 01 58 18 32 45
Michèle Brischoux
tél. : 01 58 18 32 52
- TBWA\PR - [Sarah Philippe](#)
01 49 09 27 05
- ADEME - [Jean-Louis Bal](#)